

## Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/74

## Séance du 17 novembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la convocation
9 novembre 2022

Date d'affichage
9 novembre 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 17 novembre 2022 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie HUGUET CARMONA, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET.

**Absents excusés :** Monsieur Jacky MIALHE, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL

**Procurations :**

Madame Nelly DEMOULIN a donné procuration à M. Jean-Michel PERRET  
Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER  
Monsieur Mathieu GRESSE a donné procuration à M. Patrick GUY

**Secrétaire de séance :** Madame Sylvie GALTIER

**FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1/2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de Décision Modificative n°1/2022 dont le détail est le suivant :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles Opération d'équipement n°2204 Transfert de biens et autres C 01-2031 Frais d'études	25 000,00	13	Subventions d'investissement C 020-1311 Etat et établissements nationaux (Subv. d'investiss. rattachées aux actifs amortissables)	5 835,00
204	Subventions d'équipement versées C 814-20422 Bâtiments et installations	-9240,00	13	Subventions d'investissement C 814-1318 Autres (Subv. d'investiss. rattachées aux actifs amortissables)	-9 240,00
21	Immobilisations corporelles Opération d'équipement n°2204 Transfert de biens et autres C 01-2111 Terrains nus	29 761,00	13	Subventions d'investissement Opération d'équipement n°2104 ECOQUARTIER C 824-1318 Autres (Subv. d'investiss. rattachées aux actifs amortissables)	305 391,00
21	Immobilisations corporelles C 212-21312 Bâtiments scolaires	4 800,00	16	Emprunts et dettes assimilées C01-1641 Emprunts en euros	-1 001 042,09
21	Immobilisations corporelles C 020-21318 Autres bâtiments publics	-2 051,00	21	Immobilisations corporelles C 822-2112 Terrains de voirie	-5 239,00
21	Immobilisations corporelles Opération d'équipement n°2203 Travaux d'Eclairage Public et autres réseaux C 814-21534 Réseaux d'électrification	10 960,00	040	Opérations ordre transfert entre sections C 01-2111 Terrains nus	5 239,00
21	Immobilisations corporelles C 020-2188 Autres immobilisations corporelles	28 000,00			
	<b>Sous Total 1</b>	<b>87 230,00</b>		<b>Sous Total 1</b>	<b>-699 056,09</b>

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 22/11/2022

**INVESTISSEMENT**

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
	<b>Report Sous Total 1</b>	<b>87 230,00</b>		<b>Report Sous Total 1</b>	<b>-699 056,09</b>
21	Immobilisations corporelles Opération d'équipement n°2201 Travaux réhabilitation et sécurisation voirie C 821- 21578 Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	041	Opérations patrimoniales C 212-2031 Frais d'études	9 032,40
23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°2207 Changement chauffage Bâtiments communaux C 020-2313 Constructions	-400 000,00	041	Opérations patrimoniales C 212-238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	690 023,69
23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°2208 Centre Médical de Santé C 511- 2313 Constructions	132 051,00			
23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°2203 Travaux Eclairage public et autres réseaux C 816-2315 Installations, matériel et outillage technique	-42 395,09			
23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°2201 Travaux réhabilitation et sécurisation voirie C 822- 2315 Installations, matériel et outillage technique	19 058,00			
23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°2103 Rénovation énergétique et extension Ecole élémentaire Josette ROUCAUTE C212-238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	-500 000,00			
041	Opérations patrimoniales C 212-2313 Constructions	699 056,09			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général C 020-6064 Fournitures administratives	-371,00			
011	Charges à caractère général C 822-61524 Entretien bois et forêts	-5 240,00			
65	Autres charges de gestion courante C 020-6541 Créances admises en non- valeur	371,00			
042	Opération ordre transfert entre sections C 01-675 Valeurs comptables immobilisations cédées	5 240,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :**

➤ **D'APPROUVER** ces propositions, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

Pour extrait conforme,  
Saint Hilaire de Brethmas, le 18 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 22/11/2022  
Reçu en préfecture le 22/11/2022  
Publié le 22/11/2022  
ID : 030-213002595-20221117-2022\_74-DE

Le Maire,  
Jean Michel PERRET

*Remy OFFREDI*

Pour le Maire empêché  
l'Adjoint Délégué




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux  
mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par  
l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)